

Délibération n°DEL-19-0805

Commune de l'Union - Lotissement "Loubers" : Ouverture d'une enquête publique pour le classement d'office de l'impasse des Pétunias, de la rue des Coquelicots et de la rue des Pervenches (partie)

L'an deux mille dix-neuf le jeudi vingt-six septembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle Métropole.

Participants

Afférents au Bureau :	68
Présents :	55
Procurations :	10
Date de convocation :	20 septembre 2019

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, M. Bernard KELLER
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelnau	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Damien LABORDE, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, Mme Marie DEQUE, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Francis GRASS, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Nicole

	MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, M. Pierre TRAUTMANN, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Patrick BEISSEL, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Gilles BROQUERE	Pierre TRAUTMANN
M. Bruno COSTES	Grégoire CARNEIRO
M. Franck BIASOTTO	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
M. Jean-Claude DARDELET	Bertrand SERP
M. Henri DE LAGOUTINE	Francis GRASS
Mme Ghislaine DELMOND	Julie ESCUDIER
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Sacha BRIAND
M. Daniel ROUGE	Annette LAIGNEAU
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Jacques DIFFIS

Conseillers excusés

Toulouse	Mme Michèle BLEUSE, M. Pierre COHEN, M. Pierre LACAZE
----------	---

Délibération n° DEL-19-0805**Commune de l'Union - Lotissement "Loubers" : Ouverture d'une enquête publique pour le classement d'office de l'impasse des Pétunias, de la rue des Coquelicots et de la rue des Pervenches (partie)****Exposé**

Toulouse Métropole a été sollicitée pour intégrer dans le domaine public métropolitain l'impasse des Pétunias, la rue des Coquelicots et la rue des Pervenches, desservant le lotissement « Loubers », situé sur la commune de L'Union. Il s'agit de voies privées, dont le terrain d'assiette est constitué par la parcelle AO 240, développant une superficie totale d'environ 14 381 m² et 323 m linéaires.

Par délibération en date du 25 juin 1987, la commune de l'Union a approuvé le classement dans le domaine public des voies desservant le lotissement « Loubers ». Toutefois, cette intégration n'a pu être formalisée par la commune de L'Union.

Compte tenu de l'intérêt pour Toulouse Métropole d'intégrer l'impasse des Pétunias, la rue des Coquelicots et la rue des Pervenches, il est proposé d'approuver le principe du transfert d'office de ces voies dans le domaine public métropolitain conformément à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme et donc de décider l'ouverture de l'enquête publique préalable audit transfert.

Décision

Le Bureau,
Vu la délibération du Conseil de la Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au
Bureau et au Président,
Vu l'article R 141-4, R 141-5, R 141-7 à R 141-9 du code de la voirie routière,
Vu les articles L 318-3, R 318-10 du code de l'urbanisme,
Vu la délibération de la commune de L'Union en date du 25 juin 1987,
Vu l'avis favorable de la Commission Voirie du 6 septembre 2019,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Décide :

Article 1

D'approuver le recours à la procédure de classement et de transfert d'office dans le domaine public métropolitain de l'impasse des Pétunias, de la rue des Coquelicots et de la rue des Pervenches (partie), situées sur la commune de l'Union.

Article 2

De décider l'ouverture de l'enquête publique préalable audit transfert d'office de la propriété de la voie précitée dans le respect des articles L 318-3, R 318-10 et R 318-11 du code de l'urbanisme.

Article 3

D'autoriser le Président à signer tout acte y afférant.

Article 4

D'imputer les dépenses liées aux transferts de propriété sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours ou des exercices suivants.

Article 5

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

Résultat du vote :

Pour	65
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le - 1 OCT. 2019
Reçue à la Préfecture le - 1 OCT. 2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc Moudenc



Jean-Luc MOUDENC